



Pension alimentaire et droit

Par **FREDEMOIS**, le **12/02/2015** à **23:53**

bonjour rnrnen début d'année 2013 étant au chômage avec un enfant handicapé et un ado en apprentissage , je précise que mon ex femme au moment du jugement du divorce était au courant de ma situation , mais a quand même refusé la garde de ses enfants , donc a la recherche d'un emploi j'ai reçu en janvier 2013 une proposition de travail au Canada pour le 1 mai 2013 , après en avoir discuté avec mon ex épouse , je lui ai proposé de me garder mon fils handicapé le temps que je trouve un appartement plus une école pour mon fils , je lui ai laissé une procuration sur mon compte (procuration qu'elle n'a jamais été signée) donc une fois tous réglés en France auprès de l'école et du centre qui suis mon fils , je l'ai laissé à sa mère , j'ai commencé mon travail au Canada le 1 mai , j'ai passé un mois dans des hôtels et en juin j'avais mon appartement , j'ai trouvé une école pour mon fils , et là les problèmes ont commencé , en juillet j'ai demandé à mon ex femme de faire le passeport de mon fils , je lui ai envoyé un papier officiel rédigé devant notaire , lui donnant le droit de signature pour mon fils , et la somme d'argent pour les frais du passeport , mais elle ne fit rien de tout cela , je me suis retrouvé bloqué sur bon nombre de comptes sur lesquels je prouvais discuté avec mon fils , j'ai tout essayé pour le faire venir ici et à chaque fois la même réponse , ton papier est sans valeur , et tu dois envoyer de l'argent mais jamais elle m'a dit "ok je fais les démarches comme convenu " rnpuis en début d'année 2014 elle m'a envoyé un papier du tribunal de Versailles qui me retire mes droits de père et me condamne à verser une pension alimentaire de 400 euros par mois , jamais je n'ai reçu une seule convocation du tribunal , si aucune mise en garde , rien je n'ai donc pas pu prendre un avocat ni même me déplacer en France pour ma défense , elle a prétexté au juge qu'elle ne savait pas où me joindre , alors qu'elle m'a quand même envoyé la copie du jugement par email , elle avait mon téléphone canadien , elle avoue dans un autre mail avoir l'adresse de mon employeur au Canada , elle a aussi toutes les adresses de ma famille , bien-sûr elle a oublié de dire au juge qu'elle n'avais pas voulu de ses enfants quand j'étais au chômage en France , bien-sûr elle n'a pas dit non plus qu'elle ne venait jamais les chercher pour les voir je devais moi-même faire les allers-retoursje voudrais savoir

aujourd'hui quel recours a quoi j aurais le droit je suis perdu j ai tout essayé , sachant que je vis au canada et que je suis un simple travailleur temporaire , ce qui signifie que dans 2 mois mon contrat ce termine et que je n aurais plus de revenus , plus rien du tout sauf de devoir payer et d avoir perdu mes enfants , comment peut on faire subir ça a un père de famille , je me sens le pire des criminels. j ai plus envie de me battre quand je vois la justice française ...